

MAISON DES SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**Appel à équipes de recherche interdisciplinaires**

- Décembre 2022 -

Une séance d'information au sujet de cet appel est prévue le jeudi 10 février à 12h au local S 9.123

La Maison des Sciences Humaines (MSH) est une structure d'accueil et de soutien de la recherche en sciences humaines et sociales à l'Université libre de Bruxelles. Elle a pour vocation de mettre en valeur la place essentielle de ces domaines de recherche dans la compréhension du monde, présent ou passé.

La MSH accueille des équipes de recherche interdisciplinaires dont elle facilite l'existence afin qu'elles puissent développer leurs travaux de recherche en toute autonomie. Elle sert de catalyseur à la création de nouveaux projets de recherche interdisciplinaires et facilite leur financement. Elle encourage les interactions des chercheurs et chercheuses avec le monde non-académique.

La MSH accueille des équipes intégrées et des équipes affiliées. Les équipes intégrées sont des équipes de recherche interdisciplinaires qui se créent dans l'objectif de demander leur rattachement à la MSH. Les équipes affiliées sont des équipes de recherche interdisciplinaires préexistantes au sein de l'Université qui souhaitent participer aux travaux de la MSH tout en conservant leur rattachement originel (faculté, école, ...).

À l'heure actuelle, la MSH ULB compte quatre équipes intégrées¹ et trois équipes affiliées². Les missions et les statuts de la MSH ainsi que les travaux de ses équipes sont détaillés sur son site internet msh.ulb.ac.be.

Spécificités de l'appel 2022

Pour renforcer et développer ses activités, la MSH-ULB lance un appel à candidature pour la rentrée 2022-2023. Cet appel vise à la fois à susciter la formation des nouvelles équipes intégrées et à encourager des équipes de recherche existantes à demander leur affiliation (voir infra, points I et II).

¹ AmericaS (Centre interdisciplinaire d'étude des Amériques), EAST (East Asian Studies), OMAM (Observatoire des Mondes Arabes et Musulmans) et STRIGES (Structure de Recherche Interdisciplinaire sur le Genre, l'Égalité et la Sexualité).

² Centre de Droit Public, CReA-Patrimoine, Centre de Théorie Politique.

Cet appel est un appel généraliste. La MSH encourage en effet les chercheurs·euses de l'ULB à présenter des propositions d'équipes interdisciplinaires de tout genre. Aucun objet de recherche, discipline ou méthodologie n'est *a priori* exclu.

Toutefois, dans le cadre de cet appel, la MSH encourage particulièrement deux types de propositions. D'une part, les propositions d'équipes qui pourront faire la démonstration d'une interdisciplinarité externe, c'est-à-dire qui d'une dynamique de recherche qui mette les sciences humaines en interaction avec d'autres sciences (sciences de la nature, sciences de la vie, sciences exactes, etc...). La MSH encourage, d'autre part la soumission de projets d'équipes qui touchent à la question de **l'accès au soin de santé** (dans leurs aspects sociaux, politiques, économiques, culturels ou linguistiques) ou à **l'environnement** (dans toutes ses dimensions) - sans que ces propositions ne constituent une redondance avec les unités de recherche déjà existantes à l'ULB sur ces questions.

I. Appel à proposition de nouvelles équipes intégrées

Cet appel vise à permettre à des chercheur·euses de l'ULB de créer une équipe de recherche interdisciplinaire nouvelle en vue de son intégration à la MSH. Cette intégration offre de nombreux avantages :

- Une présence au sein d'une structure interdisciplinaire qui favorise les rencontres au-delà des réseaux disciplinaires et facultaires traditionnels ;
- Une visibilité et une existence institutionnelle immédiate et forte pour la nouvelle équipe en particulier la mise à disposition d'un site internet performant, la création d'une identité visuelle (logo, charte graphique) et le soutien à la communication événementielle (affiches, etc...) ;
- Un budget permettant l'invitation de professeur·es étranger·es (environ 6 professeur·es par an) ;
- Un budget permettant d'engager de jeunes chercheurs·euses (une bourse seed-money et une bourse postdoctorale d'un an (en mobilité) à répartir chaque année entre les équipes intégrées dans leurs huit premières années d'existence) ;
- Des frais de fonctionnement (environ 1500 euros par équipe intégrée) ;
- L'appui d'un secrétariat pour la gestion administrative, comptable et événementielle ;
- L'appui d'un·e logisticien·ne de recherche ;
- La mise à disposition de deux salles de réunion au bâtiment R (Blomme) ;
- La mise à disposition de bureaux pour les chercheur·euses des équipes (dans la

- limite des disponibilités) ;
- L'accès privilégié à la collection « MSH » hébergée aux Éditions de l'Université de Bruxelles (et après un an sur OpenEdition) et dont la MSH finance un volume par an (toutes équipes confondues).
 - L'intégration au Réseau des Maisons des sciences de l'Homme (FR), qui permet de faciliter l'internationalisation des dynamiques interdisciplinaires.

Le présent appel prévoit l'intégration de deux nouvelles entités. Les deux entités de recherche seront intégrées à la MSH pour une durée de 4 ans débutant à la rentrée 2022. Au terme de ces 4 ans, les entités de recherche intégrées à la MSH pourront, si elles le souhaitent, formuler une demande de renouvellement, justifiée par leurs réalisations et évaluée comme les autres demandes d'intégration. Dans la mesure des places disponibles, l'appel à candidatures pour l'intégration à la MSH est ouvert tous les 2 ans. Le prochain appel aura lieu en 2024.

Critères d'éligibilité

- Les équipes présentent un programme de recherche et se désignent par un nom et un acronyme ;
- Le programme de recherche est déposé par au moins quatre promoteur·trices académiques à temps plein nommé·es à titre définitif ;
- Le programme de recherche détaille un objet d'étude, et/ou une méthode interdisciplinaire, et regroupe de préférence des membres de plusieurs facultés. Les programmes de recherche associant sciences humaines et sciences exactes ou biomédicales sont encouragés.

Composition du dossier et procédure de sélection

Les équipes qui souhaitent déposer une demande d'intégration sont invitées à adresser, par courrier électronique, une lettre d'intention à la responsable de service du Département Recherche avant le **1^{er} mars 2022**. La lettre d'intention doit indiquer le nom de quatre promoteur·trices (au moins) et d'un·e porte-parole parmi eux·elles, décrire brièvement le programme de recherche envisagé (une page maximum) et indiquer le nom de dix expert·es hors ULB susceptibles de pouvoir évaluer le programme de recherche.

Les dossiers complets de candidature seront envoyés par courrier électronique à la responsable de service Département Recherche (angelique.greindl@ulb.be) avant le **31 mars 2022**. Ces dossiers comprennent :

1. Le nom de l'entité proposée et son acronyme ;
2. Le nom des promoteur-trices académiques, leur unité de recherche et faculté ;
3. Une description du programme de recherche, y compris sa dimension interdisciplinaire et la plus-value de son intégration à la MSH (4 pages maximum) ;
4. Le *curriculum vitae* de tous les membres académiques de l'entité de recherche proposée (les listes de publications doivent impérativement être extraites de Diffusion, faute de quoi le programme de recherche dans son ensemble n'est pas éligible) ;
5. Une liste du personnel scientifique susceptible de participer aux travaux du groupe, en précisant le statut des chercheur-euses (assistant-es, aspirant-es, chargé-es de recherches, etc.).

Les dossiers sont évalués par quatre expert-es extérieur-es de premier rang, qui les classent en fonction des critères suivants :

1. Qualité générale du programme de recherche (y compris : originalité et faisabilité du plan de développement du programme de recherche) ;
2. Dimension(s) interdisciplinaire(s) du programme de recherche ;
3. Plus-value scientifique et stratégique pour l'ULB de la création d'une entité de recherche sur ce thème (en rapport avec les unités de recherches déjà existantes notamment) ;
4. Qualité scientifique des promoteur-trices impliqués-es (production scientifique et publications, obtention de contrats de recherche, reconnaissance internationale, etc.) ;
5. Adéquation des promoteurs du programme de recherche avec le thème et les méthodes concernés par le programme du projet (y compris : complémentarité disciplinaire des promoteurs et promotrices) ;
6. Si le sujet s'y prête, dimension(s) sociétale(s) du programme de recherche (public(s) cible(s), modalités de la diffusion, institutions partenaires pressenties, etc.).

Les avis de ces quatre expert-s sont transmis à la commission de classement en sciences humaines et sociales de l'ULB qui soumet une proposition au Conseil de la recherche. Ce

dernier évalue la proposition et la transmet au Conseil Académique, qui est responsable de la décision en dernière instance.

2. Appel à proposition de nouvelles équipes affiliées

Cet appel vise à permettre à des équipes de recherche interdisciplinaires existantes de l'ULB de rejoindre la MSH en s'y affiliant. Cette affiliation offre divers avantages :

- Une présence au sein d'une structure interdisciplinaire qui favorise les rencontres au-delà des réseaux disciplinaires et facultaires traditionnels ;
- Un budget permettant l'invitation de professeur·es étranger·es (environ 3 professeur·es par an) ;
- La mise à disposition de deux salles de réunion au bâtiment R (Blomme) ;
- L'accès privilégié à la collection « MSH » hébergée aux Éditions de l'Université de Bruxelles (et après un an sur OpenEdition) et dont la MSH finance un volume par an (toutes équipes confondues).
- L'intégration au Réseau des Maisons des sciences de l'Homme (FR), qui permet de faciliter l'internationalisation des dynamiques interdisciplinaires.

Les entités de recherche sont affiliées à la MSH pour une durée de 4 ans. Au terme de ces 4 ans, les entités de recherche affiliées à la MSH peuvent, si elles le souhaitent, demander le renouvellement de leur affiliation, sur base de leurs réalisations. L'appel à candidatures pour affiliation à la MSH est ouvert tous les 2 ans. Le prochain appel aura lieu en 2024. Le nombre d'entités affiliées à la MSH n'est *a priori* pas limité.

Critères d'éligibilité

- Les demandes doivent être présentées par une entité de recherche existante ;
- Les demandes doivent définir un objet d'étude et/ou une méthode interdisciplinaire, ainsi que l'éventuelle composante de valorisation sociétale de la recherche.

Composition du dossier et procédure de sélection

Les dossiers complets de candidature seront envoyés par courrier électronique à la responsable de service du Département Recherche (angelique.greindl@ulb.be) avant le **31 mars 2022**. Ces dossiers comprennent :

1. Le nom de l'entité de recherche ;

2. Le nom du/de la porte-parole de l'entité de recherche ;
3. Un rapport d'activités motivant la demande (réalisations principales, financements obtenus, thèses défendues, etc.) (4 pages maximum) ;
4. Le CV de tous les membres académiques de l'entité de recherche (les listes de publications doivent impérativement être extraites de DI-fusion, faute de quoi le programme de recherche dans son ensemble n'est pas éligible) ;
5. La liste du personnel scientifique, en précisant le statut des chercheur·ses, assistant·es, aspirant·es, chargé·es de recherches, etc.).

Les dossiers sont évalués par quatre expert·es extérieur·es de premier rang, qui les classent en fonction des critères suivants :

1. Qualité du programme de recherche (partenariats avec les autres équipes de la MSH, séminaires communs, etc.)
2. Caractère interdisciplinaire de l'équipe
3. Si le sujet s'y prête, dimension(s) sociétale(s) du programme de recherche (public(s) cible(s), modalités de la diffusion, institutions partenaires pressenties, etc.)

Les avis de ces quatre expert·es sont transmis à la commission de classement en sciences humaines et sociales de l'ULB qui soumet une proposition au Conseil de la recherche. Ce dernier évalue la proposition et la transmet au Conseil Académique, qui est responsable de la décision en dernière instance.